

L'association Non à l'éolien industriel en Haut-Beaujolais adhère au collectif Le Vent tourne

SAINT-BONNET-DES-BRUYÈRES Créée en 2015, l'association Non à l'éolien industriel en Haut-Beaujolais vient de rejoindre le collectif régional Le Vent tourne, afin de pouvoir discuter avec les instances régionales.

Revenons courant 2014. Par voie de presse, les habitants de la commune de Saint-Bonnet-des-Bruyères et de Saint-Igny-de-Vers apprennent qu'un parc éolien va sûrement être implanté sur leurs communes : deux éoliennes à Saint-Bonnet-des-Bruyères, une à Saint-Igny-de-Vers. « Nous aurions aimé être consultés en amont, dénonce Marc Huquet, habitant de Saint-Bonnet-des-Bruyères. Nous nous sommes renseignés sur le projet, et nous nous sommes regroupés au sein d'une association, officiellement créée en 2015 : Non à l'éolien industriel en Haut-Beaujolais », continue celui qui en devient le coprésident.

Comme son nom l'indique, l'association s'oppose à la création de ce parc éolien prévu au Champ Bayon. Aujourd'hui, près de quatre-vingt personnes en sont membres. Si l'éolien paraît une bonne solution pour l'avenir, aux niveaux écologique et économique, les membres de l'association rhodanienne n'en sont pas convaincus. « Nous défendons trois causes majeures », présente Marc Huquet.

● LA CAUSE HUMAINE

« Le projet du promoteur vise à implanter des machines à 500 mètres des habitations, explique Marc Huquet. Cela pouvait se concevoir il y a vingt ans avec des éoliennes de 50 mètres. Sauf qu'ici, nous parlons d'éoliennes de 185,50 mètres de haut ! Ces machines seraient installées sur la crête entre Saint-Bonnet-des-Bruyères et Saint-Igny-de-Vers, ce qui va provoquer un important effet de surplomb, un effet d'écrasement. Sans oublier les nuisances sonores... Nous sommes des défenseurs de la nature, mais l'aspect humain doit être respecté. »

● L'IMPACT SUR LA NATURE

« Nous avons été frappés par la sécheresse l'été dernier et nous étions en restriction d'eau, se rappelle Marc Huquet. L'eau se raréfie, il faut en prendre soin. L'implantation de ces machines est prévue à seulement quelques mètres du bassin d'alimentation des sources. De plus, deux rivières naissent sur le massif : le Sornin et la Grosne. Il ne faut pas installer ces machines à côté ! L'impact sera également nuisible pour la

Marc Huquet est coprésident de l'association Non à l'éolien industriel en Haut-Beaujolais



faune et la flore. La vitesse estimée en bout de pale est de 280 km/h. Imaginez le pauvre faucon qui passe par là... »

● LE VENT... QUEL VENT ?

Si l'on veut qu'une éolienne serve à quelque chose, il faut bien évidemment du vent. Selon les membres de l'association, il ne serait pas assez intense dans le village. « Le promoteur nous a dit que pour être rentable, il fallait un vent moyen de 6,5 mètres par seconde. Or, d'après nos relevés, le vent moyen maximum est de 3,5 mètres par seconde... »

● OÙ EN EST LE PROJET ?

Malgré un avis défavorable du commissaire-enquêteur après une première enquête publique, le préfet a donné son accord pour la faisabilité du projet en septembre 2017. « De là, nous avons déposé un premiers recours en janvier 2018

après du tribunal administratif de Lyon, qui a mis l'affaire en sursis en demandant l'avis de la MRAE (Mission régionale d'autorité environnementale). Celle-ci a décidé que le dossier de l'étude d'impact devait être complété. De là, une nouvelle enquête publique devra avoir lieu avant le nouveau jugement du tribunal. Entre temps, le promoteur a déposé une demande de modification pour utiliser un autre type de machine, avec des pales plus longues pour avoir plus de vent en hauteur... Nous avons donc déposé un nouveau recours. »

Concrètement, pour l'instant, le promoteur n'a pas encore le droit d'installer ses éoliennes, la nouvelle enquête publique étant examinée seulement à partir de janvier 2020 par le tribunal. « Nous sommes déterminés à aller au bout de la démarche », affirme Marc Huquet.

Depuis quelques semaines, l'association Non à l'éolien industriel en Haut-Beaujolais s'est associée au collectif Le Vent tourne, qui regroupe cinq associations

du Rhône et de l'Ain. « Sur les cinq associations, trois sont anti-éolien, une défend la protection de la nature et une autre a seulement un volet anti-éolien. Il n'y a pas que des gens qui ont réagi à un projet près de chez eux. Grâce à cela, nous pourrions rencontrer des responsables à l'échelle régionale. Nous souhaitons un moratoire sur l'éolien. Maintenant que nous avons vingt ans de recul, il faut prendre le temps d'analyser les données disponibles. On peut tenir compte des résultats européens, mondiaux... Nous ne sommes pas contre les énergies renouvelables, mais il faut que l'investissement soit raisonné. Et que vont devenir ces éoliennes à la fin de leur exploitation ? »

Florent Regnaud

Pratique

Contact : collectif.leventourne@gmail.com